

MARLY, le 7 décembre 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

**SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023**  
**Sous la Présidence de**  
**Thierry HORY**  
Président du C.C.A.S.  
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, MOREL,
Nombre de membres présents	: 08		Mmes. HANSE, HETHENER FRANCFORT,
Nombre de suffrages exprimés	: 09		JACOB-VARLET, MOREAU, NOEL
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absents excusés :</u>	Mme LEFEBVRE (délégation à M. HORY)
Absent ayant donné procuration	: 01		M. ROTHEA Mme KUNTZ

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 29 novembre 2023

### **XXXIX – Renouvellement adhésion à la Mission Interim et Territoires (MIT) du Centre de gestion de la Moselle**

Pour pallier les différentes absences de personnel, le Président du C.C.A.S. propose aux membres du conseil d'administration de renouveler l'adhésion à la Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle. Cette adhésion avait été conclue le 2 décembre 2020 par le biais d'une convention arrivant à échéance le 31 décembre 2023.

- CONSIDERANT que l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.
- CONSIDERANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.
- CONSIDERANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de Gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités pour la mise à disposition de personnel intérimaire.
- CONSIDERANT que pour assurer la continuité des différents services rattachés au C.C.A.S, le Président propose d'adhérer au service Mission Intérim Territoriale (MIT) mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Moselle.

Le Président présente le renouvellement de convention par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au Centre de Gestion de la Moselle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion à la Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion.
- d'**AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer la convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,

- d'**AUTORISER** le Président ou son représentant, à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,

Les crédits en conséquence seront prévus au budget.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 7 décembre 2023  
Pour extrait conforme, Marly, le 7 décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S  
La Vice-Présidente,

Odile JACOB - VARLET  
Maire – Adjoint de la Ville de Marly  
Déléguée aux Affaires Sociales